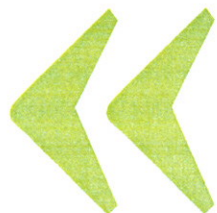


- **MSA : la Mutualité sociale agricole** revient sur l'engagement de la MSA dans Habiter Mieux avec les appels à projets Site Habitat 2013 et 2014. Exemple d'opération soutenue présentés : le bus « au bon logement » en Lozère financé en partie par la MSA pour deux ans. C'est incontestablement un plus dans l'approche des populations : en 4 mois, 20 communes ont accueilli le bus, avec une préparation importante en amont avec les mairies, les médecins, les aides à domicile...Ainsi 115 personnes éligibles ont été orientées vers l'opérateur.
- **PROCIVIS** : une baisse notable des financements : 17 M€ engagés en 2013 dont 12,5 M€ financés et 8,9 M€ décaissés. Au total, 36 M€ ont été financés depuis 2010 en faveur du programme. Habiter Mieux ne représente pas la majorité des interventions des Sacicap vers les propriétaires occupants éligibles à l'Anah. Ce sont les copropriétés et la lutte contre l'habitat indigne qui sont les thématiques majoritaires. La situation du crédit immobilier de France, auquel était adossé le réseau Procivis, entraîne une intervention très hétérogène des Sacicap sur le terrain en 2014 (80 % de leurs ressources provenait du CIF) : certaines Sacicap sont à l'arrêt et d'autres continuent à engager des crédits importants. **Sur ce sujet, la fédération a réaffirmé la nécessité de mettre en place un banquier social au niveau national pour palier le désengagement « forcé » des Sacicap.**
- **Prime ASP** : un point sur la prime de 1 350 € distribuée par l'Agence des services de paiements (ASP) : 1500 ménages ont été financés depuis sa mise en place, dont 40 % sont éligibles à l'Anah. C'est un point d'alerte à traiter avec le ministère pour comprendre pourquoi ces ménages n'ont pas été orientés vers l'Anah. Elle informe également les partenaires **qu'un autre programme des Investissements d'Avenir - « villes de demain »** - est désormais ouvert à la rénovation thermique et concerne 19 agglomérations. Le cumul des subventions du FART dans le cadre d'Habiter Mieux et les subventions du PIA « ville de demain » est autorisé sur ces projets. Le cahier des charges sera transmis aux partenaires.

(cf dossier Appel à projets sur Intranet)



En conclusion de cette rencontre, Isabelle Rougier, Directrice de l'Anah, a rappeler les objectifs 2014 : **rénover 38 000 logements**. Aujourd'hui, l'ensemble des **Contrats Locaux d'Engagement (CLE)** contre la précarité énergétique ont été **renouvelés**.



→ **BIEN VOUS CHAUFFER  
TOUT EN RÉDUISANT  
LE MONTANT  
DE VOS FACTURES ?**

Oui, c'est possible  
avec **habiter mieux !**

En 2014, l'Anah travaillera sur les impacts du programme : économiques, environnementaux et sociaux, notamment avec les conseils généraux (impact sur les dépenses sociales). Enfin l'évaluation du programme sur la période 2011-2013 est en cours. Les conclusions seront présentées aux partenaires lors d'une prochaine réunion en octobre ou novembre.

